



**VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance ordinaire du 26 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt février, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

**Étaient présents** : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Françoise PLATEAU, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Rudy CARLIER, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Marie-José FACQ, Mathilde DESMONS, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

**Absents avant donné procuration** : Chantal WAGON à Rudy CARLIER, Brahim NOUI à Françoise PLATEAU, Franck VALEMOIS à Marie-José FACQ

**Absents** : Arlette PLOUVIN, Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

**Madame Marie-Pascale SALVINO a été désignée secrétaire de séance**

**9 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONCLUE LE 13 OCTOBRE 2015 ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE RELATIVE A L'INSTALLATION D'UNE SIRENE ETATIQUE AU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 13 octobre 2015, le Conseil Municipal avait approuvé la signature d'une convention avec l'Etat concernant l'installation d'une sirène étatique au système et d'information des populations (SAIP).

La convention prévoyait la localisation de la sirène à l'école de musique sise 38 rue Jean-Baptiste Lebas.

Ce système ayant été déplacé au bâtiment des services techniques rue des Engrais, un avenant n° 1 à la convention initiale est nécessaire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver l'avenant n° 1 à intervenir,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son remplaçant à signer ladite convention.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**  
**Approuve** l'avenant n° 1 à intervenir,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son remplaçant à signer ladite convention.

La Secrétaire de Séance

Marie-Pascale SALVINO



Pour copie conforme,  
Le Maire

Bernard CZECH